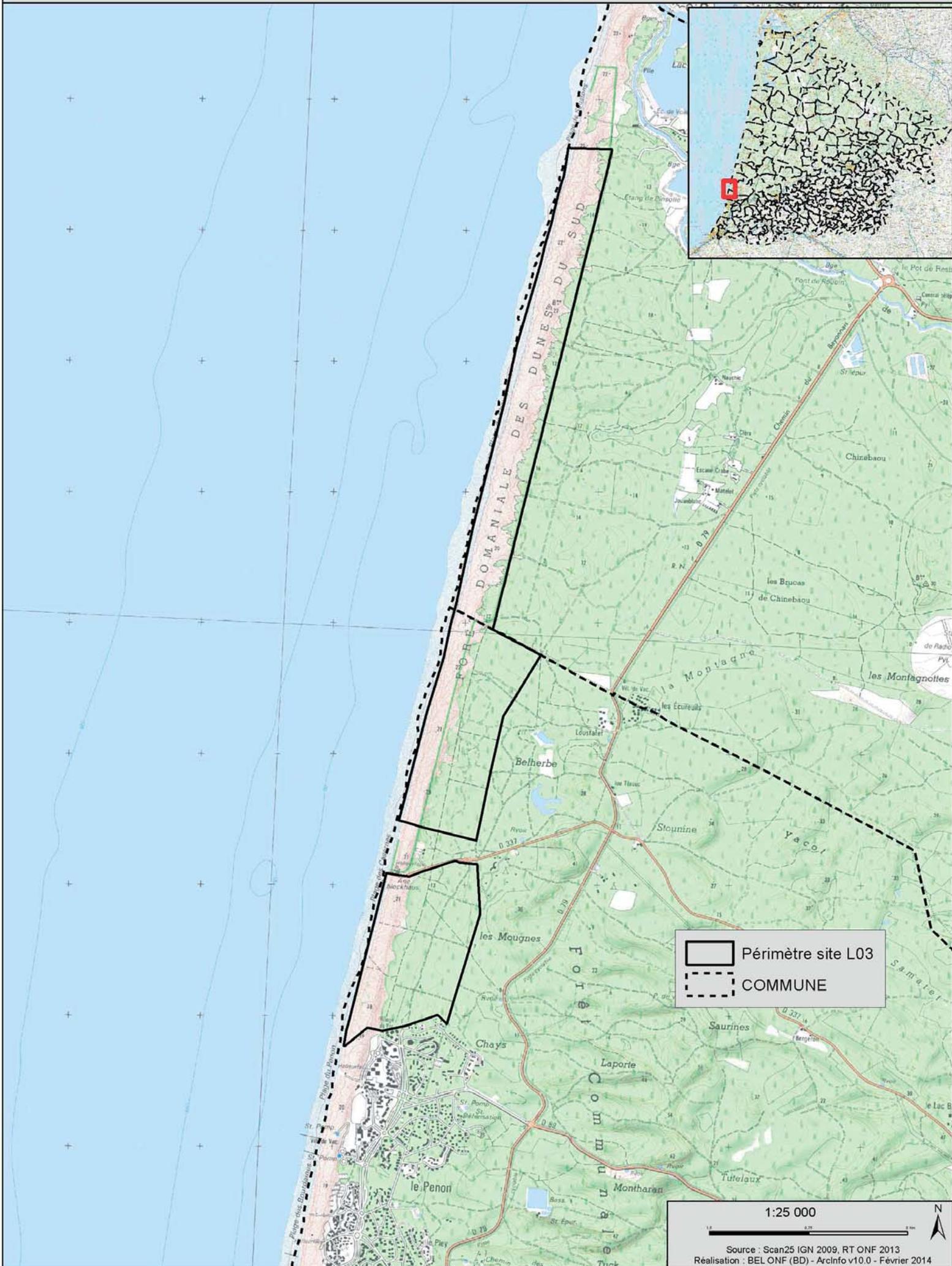


RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

SITE NATURA 2000 FR 7200712

DUNES MODERNES DU LITTORAL LANDAIS
DE VIEUX-BOUCAU À HOSSEGOR





LE RÉSEAU NATURA 2000

Fondé sur les deux directives Habitats et Oiseaux, Natura 2000 constitue un réseau écologique européen de sites voués à la protection d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire. Le réseau a pour objectif de contribuer à la préservation de la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

Un comité de pilotage local (copil) constitue l'organe central du pilotage de la démarche ; il est chargé de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Ce document d'objectifs (docob), est élaboré dans le cadre d'une large concertation impliquant les acteurs locaux. Il contient un état des lieux qui met en lumière les enjeux du site, sur la base desquels seront définis des objectifs et des actions de gestion qui pourront être engagées sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires, ayants droit et usagers du site. Cette phase de « mise en œuvre » du docob est nommée animation.

Les documents d'objectifs, ainsi que les synthèses découlant de la concertation, de l'animation et des suivis, sont en ligne sur le site dédié, à cette adresse : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/84>

PRÉSENTATION DU SITE

Constitué d'une entité, il est situé sur le littoral des communes de Seignosse et Soustons. Il est composé de dunes non boisées entre Seignosse le Penon et Soustons-plage, coupées par un secteur aménagé au titre du Plan-Plages à Seignosse les Casernes. La partie boisée est présente uniquement à Seignosse et comprend des pinèdes publiques (conservatoire du Littoral) et privées.

Le site s'étend sur 310 ha, et la révision des documents d'objectifs a été l'occasion d'intégrer la dune domaniale non boisée de Soustons (surface augmentée de près de 120 ha). La diversité des habitats présente sur le site est due à sa gestion multifonctionnelle.

Enfin, il constitue une zone spéciale de conservation (ZSC) désignée le 21 août 2006 (parution au journal officiel de la République française - JORF - le 2 septembre 2006).



Evolution naturelle avec formation d'avant-dune.



Dune blanche et dune grise avec floraison de l'immortelle.



Futaie naturelle âgée (plus de 100 ans).



Lisière en contact avec la dune grise et les pelouses annuelles.

LES ENJEUX : SYNTHÈSE

Les enjeux sont importants, ces dunes constituant une nette transition entre celles situées au sud, beaucoup plus basses et aux sables plus grossiers, et celles du nord, massives et aux sables fins.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont omniprésents et l'on trouve un grand nombre d'espèces végétales endémiques, protégées, ce qui est notamment dû à l'influence du secteur phytosociologique ibérique, et aux caractéristiques météorologiques (pluviosité élevée, saison de végétation longue...).

Les habitats naturels composent un faciès littoral typique, avec une mosaïque de milieux commandés par l'influence marine et le vent : tous les faciès littoraux des habitats minéraux à la dune boisée (pinède avec Chêne-liège) sont présents.

Les enjeux ne peuvent être différenciés au niveau de cette mosaïque constituée par la dune non boisée, car tous les milieux sont solidaires entre eux. Ce sont par conséquent 9 habitats naturels qui sont représentés, et parmi eux trois prioritaires.

D'autres habitats peuvent être présents, de façon plus marginale (Dunes à Saule des dunes 2170-1, Arrières-dunes boisées à Chêne pédonculé 2180-4, Zones humides arrière-dunaires du 2190 notamment).

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Niveau d'enjeu
Sables des hauts de plages à Talitres	1140-1	1
Végétation annuelle des laisses de mer	1210-1	
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	2110-1	
Dunes mobiles atlantiques à <i>Ammophila arenaria</i>	2120-1	
Dunes grises des côtes atlantiques	2130-2	
Pelouses rases annuelles arrière-dunaires	2130-5	
Dunes françaises à bruyère cendrée	2150	
Landes sèches européennes	4030-4	2
Dunes boisées littorales des régions atlantiques à Chêne-liège	2180-3	

(Les habitats naturels prioritaires sont en couleur)



Fructification du lichen
Cladonia chlorophaea.



L'œillet de France, espèce protégée,
est bien représenté sur le site.



Aspect caractéristique
de la dune non boisée.



Le gourbet, espèce fixatrice des sables,
utilisé dans la région depuis le XIV^e siècle.



Dune en évolution libre, avec
zone de contact entre l'avant-
dune et la dune grise

LES ENJEUX ESPÈCES

Au niveau de la flore, l'endémisme est remarquable, et l'on dénombre par ailleurs des espèces présentant de forts enjeux, de niveau européen - voire mondial - même si elles n'apparaissent pas dans la directive habitats. On retiendra toutefois la présence de 17 espèces patrimoniales, parmi lesquelles 7 présentent un enjeu majeur.

La faune apporte également une diversité patrimoniale, avec un certain nombre d'espèces citées aux annexes 2 et 4 de la directive habitats.

Les Lucanes et Capricornes sont plutôt présents à Seignosse, en dune boisée.

Les Chiroptères (Chauves-souris) sont présents, mais aucune étude n'a encore été menée sur ce site.

Pour la faune, on dénombre près de 40 espèces patrimoniales, dont 7 de l'annexe 2, et 21 de l'annexe 4.

Il s'agit notamment de Chiroptères, d'insectes (Lucane, Grand Capricorne), de la Cistude (présence potentielle à proximité du site).

Ici, on parle de Gourbet (*Ammophila arenaria*), car cette herbacée est utilisée pour retenir les sables au moins depuis le XIV^e siècle.

Le terme d'Oyat, apparu récemment dans la région, est donc impropre, il est employé légitimement dans la moitié nord des côtes atlantiques françaises.

Cette plante a la particularité de pouvoir se développer avec les apports de sable, les fixant ainsi efficacement.

ACTEURS ET ACTIVITÉS

S'agissant de sites littoraux, la fréquentation des plages représente une activité touristique majeure, notamment des mois d'avril à octobre.

Le tourisme a justifié la mise en œuvre d'opérations publiques comme le Plan-plage des Casernes, réalisé en 2015. Son objectif consiste à limiter l'impact du public sur les milieux naturels tout en améliorant les conditions d'accès et de sécurité.

Un grand nombre d'acteurs interviennent, qu'il s'agisse des offices de tourisme, des loisirs sportifs (surf, VTT, marche, randonnée, sports équestres...), mais aussi des collectivités qui assurent le nettoyage des plages, la sécurité de la baignade, etc.

La fréquentation du site justifie la mise en place de dispositifs adaptés, en permettant à la fois de protéger les milieux sensibles et en forêt, avec l'appui technique de l'ONF. L'office de tourisme de Seignosse organise depuis les années 1995 des animations sur la dune et en forêt, parfois avec l'appui technique de l'ONF.

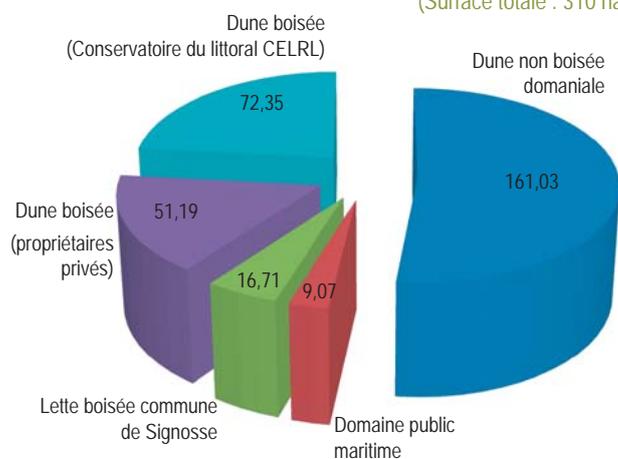
Le Pin maritime associé au Chêne-liège et au Chêne pédonculé constitue l'essentiel des boisements ; les peuplements sont renouvelés par "régénération naturelle", à l'exclusion des îlots de sénescence où aucune action sylvicole n'est menée (si ce n'est la mise en sécurité des peuplements). Le risque incendies de forêts se doit d'être pris en compte par la mise en œuvre de travaux et mesures adaptés pour préserver le forêt et assurer la sécurité du public.

A noter que l'activité touristique justifie la prise en compte de la problématique DFCL, avec la mise en œuvre de mesures adaptées (débroussailllements, pare-feu...).

La chasse au petit gibier est pratiquée sur la dune et en forêt.

La pratique de sports mécaniques, illicite au sein de ces milieux fragiles, contribue à la dégradation des dunes : c'est pourquoi des travaux adaptés sont nécessaires (mise en défens par exemple) ainsi que des actions de surveillance.

Répartition des propriétaires
(Surface totale : 310 ha)



Forêt du Conservatoire du littoral, avec futaie mélangée de Pins maritimes, Chênes-lièges...



Dans la partie en libre évolution, traces d'engins mécaniques, activité interdite sur le site car fortement dommageable pour le milieu dunaire.



Nettoyage manuel sélectif de la plage (contrat porté par le conseil départemental des Landes).

LES OBJECTIFS DE GESTION DU SITE

La définition des objectifs de développement durable est établie à partir du croisement des diagnostics écologique et socio-économique.

Cinq objectifs de développement durable ont été retenus :

- A** Assurer la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, en prenant en compte les espèces patrimoniales
- B** Assurer la conservation des espèces d'intérêt communautaire
- C** Prendre en compte le contexte socio-économique, afin de réduire les impacts sur les milieux et espèces
- D** Conforter les connaissances, mettre en place les suivis, en associant au mieux les ressources locales.
- E** Assurer l'animation du site et la communication, en coordination avec les politiques publiques.

LES OUTILS DE GESTION

Conformément aux orientations retenues par l'État français pour la mise en œuvre de Natura 2000, la priorité est donnée aux mesures contractuelles pour atteindre les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Pour cela, des outils ont été mis en place : les contrats et la charte Natura 2000.

Les contrats Natura 2000 permettent en contrepartie d'une rémunération, d'engager des actions favorables à la biodiversité, et reconnues comme telles au niveau européen.

La charte Natura 2000, dresse un ensemble d'engagements non rémunérés bénéfiques à la biodiversité, permettant d'inscrire un propriétaire ou une activité dans une démarche de développement durable, constituant ainsi un label de qualité et de reconnaissance sur le site.



*Entretien de la mosaïque dunaire,
par une gestion souple et
multifonctionnelle.*

LES MESURES DE GESTION

Sur la base des objectifs de développement durable, plusieurs actions contractualisables ont été déclinées, en référence à la circulaire de gestion en vigueur.

Les actions sont décrites dans un catalogue attaché au docob :

- A32320P et R** Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (dune)
- A32326P** Aménagements visant à informer les usagers en milieu dunaire
- A32329** Lutte contre l'érosion des milieux dunaires
- F22714** Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- A32332** Restauration des laisses de mer
- F22702** Création ou rétablissement de mares forestières (également A32309P, A32309R)
- F22711** Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (forêt)
- FF22712** Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- F22701** Création ou rétablissement de clairières ou landes
- F22710** Mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire (dune boisée)
- A32324P** Travaux de mise en défens (dune non boisée)



Secteur en libre évolution, faisant l'objet de suivis réguliers.



Attaque de Cuscute (Cuscuta gronovii), plante parasite. Elle confère à la dune une couleur orangée.

Les réunions du comité de pilotage sont communes aux trois sites dunaires landais, et intégreront désormais le nouveau site L01 (dunes d'Arcachon à Mimizan). Pour des raisons d'économie d'échelle, les réunions du copil ne sont donc pas spécifiques à chaque site.

PROCESSUS DE RÉVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

L'élaboration, puis la révision des documents d'objectifs ont été menées dans le cadre d'une large concertation, dont nous rappelons les principales phases :

- Phase initiale de rédaction du docob et d'animation :
 - Copil installé le 20/01/2003 à Capbreton
 - Docob validé le 21/12/2004 à Seignosse
 - Copil réuni le 19/06/2008 à Seignosse pour le bilan 2007 et les actions 2008 - Mise en place d'un comité restreint de suivi réuni le 07/04/2010 à Capbreton
- Désignation de l'opérateur technique :
 - Office national des forêts (convention du 04/12/2001, 31/03/2006, et reconductions ultérieures).
- Site désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 21 août 2006 (JORF le 202/09/2006)
- Phase de révision du docob :
 - Copil du 30/09/2010 à Tarnos, (validation des chartes, bilan 2010 et engagement de la procédure de révision).
 - Comité technique du 08/11/2010 à Lit et Mixe (définition de la méthode de révision).
 - 2011 et 2012 : enquêtes de terrain, étude socio-économique, étude du foncier...
 - Comité restreint de suivi du 29/05/2013 à Mimizan (pré-validation des données de synthèse du diagnostic et celle des enjeux et objectifs).
 - Comité restreint de suivi du 25/09/2013 à Seignosse (catalogue d'actions, modifications apportées aux enjeux et objectifs).
 - Comité de pilotage du 26/01/2014 à Lit et Mixe (modification des périmètres, enjeux, objectifs et actions).
 - Comité de pilotage du 26/11/2014 à Lit et Mixe (validation des périmètres, du docob, de la charte).

L'ANIMATION DU SITE

La mission d'animation consiste à mettre en œuvre la partie opérationnelle du document d'objectifs.

Les actions sont définies selon certaines priorités : du fait de l'absence de contrat dans la période précédente, et de l'extension des périmètres au nord (dune domaniale), il est souhaité de programmer des actions prioritaires pour ce site de Seignosse – Soustons.

Par ailleurs, la mutualisation avec les sites voisins, et l'inscription des actions au sein des territoires doivent être développés.

Sur les financements, la recherche de sources autres que les contrats doit être privilégiée, et s'inscrire dans des programmes propres aux territoires.

La communication constitue une mission d'animation prioritaire, et doit rendre compte de la vie du site, de l'évolution des connaissances, et associer au mieux les acteurs locaux.



La problématique des macro-déchets justifie les opérations de nettoyage manuel sélectif.

Les travaux mis en oeuvre sur la dune visent à conserver la mosaïque d'habitats, ainsi que les espèces végétales et animales présentes.

Ces actions de génie écologique reposent sur des techniques éprouvées qui assurent la conservation de ces milieux fragiles.

LES ÉVALUATIONS D'INCIDENCES

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces.

L'outil réglementaire de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre la conservation de la biodiversité et les activités humaines.

La mission d'animation comprend un volet d'assistance aux porteurs de projets.

LA STRUCTURE ANIMATRICE

- Le pilotage de l'animation est porté par l'Etat représenté par le préfet des Landes. L'Office national des forêts s'est porté candidat pour la phase d'animation 2015 – 2017.
- Les propriétaires et ayants droit peuvent solliciter le chargé de mission pour toute question sur la gestion des sites, les contrats, la charte...
- De même les collectivités, les EPCI, les associations peuvent obtenir un soutien pour les projets territoriaux susceptibles de toucher les sites Natura 2000.
- Conception : Office national des forêts
- Crédits photographiques : Office National des Forêts-G. Granereau
- Version 3 - mars 2015



L'érosion marine est un facteur naturel et cyclique qui se traduit à terme par un recul du système dunaire. Les piquets visibles dans la falaise ont été implantés vers 2000, à l'issue d'une précédente phase d'érosion.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR NATURA 2000 ET LE SITE

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer des Landes
Service nature et forêt
351, Bd Saint-Médard - 40012 Mont de Marsan Cedex
05 58 51 30 14 - 06 28 41 08 93 - gilbert.tarozzi@landes.gouv.fr

DREAL Aquitaine / SPREB

Division milieux naturels et paysage
Cité administrative, rue Jules Ferry, boîte 55, 33090, Bordeaux cedex
05.56.24.88.22 - coline.garde@developpement-durable.gouv.fr

Structure animatrice pour la phase d'animation précédente, et candidate pour la suivante (2015 – 2017) :

Office national des forêts
valerie.pereira-martineau@onf.fr - 06 23 66 46 07 - 05 57 81 22 76
Chargé de mission : gilles.granereau@onf.fr - 06 13 81 60 36 - 05 58 98 27 82

Tous les documents sont accessibles sur le portail des sites littoraux d'Aquitaine :
<http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/>

Agence LNA
9 rue Raymond Manaud
33542 Bruges Cedex
Mars 2015



www.onf.fr